L'ÉCH

Le Journal des Travailleur·euse·s Sans Emploi
Mars 2025

L'Arizona qui s'y frotte
s'y pique
Les actions du 13 décembre,
13 janvier et 13 février

Le 20 février
Journée Mondiale
pour la Justice Sociale
Conférence-débat TSE

Observatoire du Crédit et de l'Endettement

Animation à Liège

Conseils et prévention
sur le surendettement
en partenariat avec
l'OCE

TRAVAILLEUR·EUSE·S SANS EMPLOI...PAS SANS VOIX !

Bonjour

Pendant la campagne électorale, la promesse tant attendue de faire en sorte que les Travailleur·euses gagnent 500€ de plus que les sans-emploi a été mise dans le programme du gouvernement de Bart De Wever. Cette différence est censée attirer les gens vers l'emploi (comme si les gens choisissaient de rester au chômage) et surtout, cela allait augmenter le taux d'emploi pour qu'il atteigne les sacro-saints 80% (il est de 72% actuellement).

Comme les TSE s'en doutaient, « les 500€ en plus » ne signifie pas une augmentation du salaire net de 500€ pour les plus bas salaires par rapport à aujourd'hui mais bien d'une différence entre les deux. Autrement dit, si on diminue ou supprime des allocations, la différence sera là mais ce n'est pas du tout le message entendu par les gens pendant la campagne. En plus, les TSE savent qu'il existe déjà une différence, parfois importante, entre les salaires et les allocations.

Il est également important de rappeler que :
les allocations de chômage doivent servir à continuer à vivre en attendant de retrouver un emploi ;
les allocations de chômage en Belgique sont parmi les plus basses d'Europe ;
pour les hauts salaires, il y a d'office une grande différence puisque le calcul des allocations se fait à partir d'un salaire plafonné entre 3.432,38€ en première période et 2.924,37€ à partir du 13ème mois ;
avec la dégressivité, le montant des allocations diminue avec le temps ;
quand on compare les allocations de chômage aux salaires, on ne tient souvent pas compte de l'intervention dans les frais de déplacement (abonnement…), du pécule de vacances, des primes, avantages en nature (auto, gsm, ordi…), des chèques-repas…

Quelle est la différence actuelle entre le salaire minimum et les allocations du chômage ?

Avec un salaire minimum (2111,89€), au chômage une personne gagnera 1373€ pendant les 3 premiers mois puis 1267€ après trois mois, en moyenne. Avec la dégressivité, cette personne finira par toucher :

1.773,98€ pour un cohabitant avec charge de famille ;
1.437,54€ pour un isolé ;
745,94€ pour un cohabitant sans charge de famille.

Notons que les 3 montants sont en-dessous du seuil de pauvreté qui est de 1.520€ par mois pour un isolé et 3.191€ par mois pour un ménage avec deux adultes et deux enfants.

Bref, pour les TSE, sans aucun doute, cette promesse électorale est une vraie tromperie qui appauvrit tout le monde.

Plus d'info ? Khadija.Khourcha@acv-csc.be
ou 0473/495 903

Manifestations contre les mesures de l'Arizona

13 déc - 13 jan -13 fév

Le 13 décembre, la CSC était dans la rue pour exprimer son désaccord contre les mesures d'austérité annoncées par les négociateurs de l'Arizona "Des cadeaux pourris sous le sapin" et la limitation à deux ans des allocations de chômage en fait partie.

Le 13 janvier, la CSC en front commun était dans la rue pour exprimer son désaccord contre les mesures envisagées par l'Arizona en matière de pensions. Le formateur Bart De Wever et les autres négociateurs souhaitent raboter la pension des travailleur·euse·s via un système de malus pour les personnes n'atteignant pas une carrière complète. Dans la supernote, des périodes d'inactivité comme le chômage et la maladie risquent selon des modalités de ne plus être assimilées dans le calcul du montant de celle-ci. (Système de malus)

Manifestation contre les mesures de l'Arizona

le *13 février*

Le 13 février et suite à l'accord gouvernemental conclu en ce début de mois, la CSC s'exprimait à nouveau avec la FGTB, la CGSL et de nombreuses associations de la société civile pour dénoncer les coupes budgétaires infligées aux services publics mais également contre toutes les mesures impactant tous·tes les travailleur·se·s avec et sans emploi. Elles se résument dans les constats suivants:

Ne surtout pas tomber malade ou perdre son emploi;
Limiter à deux ans les allocations de chômage;
Travailler encore plus dur et être encore plus flexible;
Travailler plus longtemps pour une pension moins élevée;
Aucun respect pour les travailleur·se·s des services publics;
Les coupes budgétaires au niveau des soins de santé, l'éducation (le qualifiant,...) l'associatif et la culture.

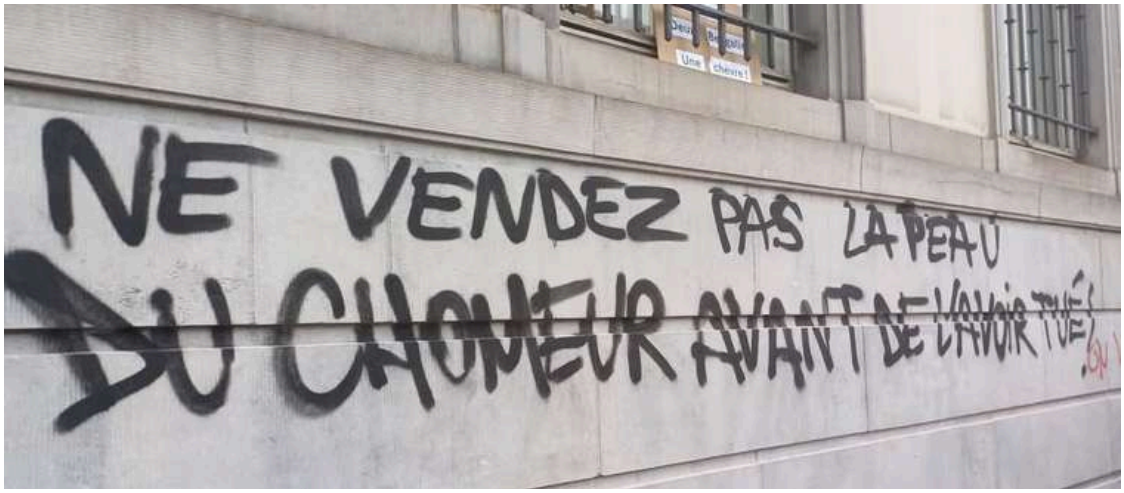

Déclaration gouvernementale de politique fédérale

mesures à l'égard des chômeur·euse·s

Dans les mesures de l'accord gouvernemental, les conditions d'accès aux allocations de chômage sont modifiées:

Le gouvernement l'Arizona compte économiser 2,7 milliards sur le chômage.

Pour ce faire, il instaure une série de mesures reprises dans la déclaration gouvernementale:

La durée du chômage sera limitée dorénavant à maximun deux ans. Pour bénéficier du maximun de la période, il faudra effectuer 5 années de travail. Un an de travail au cours des trois années précédentes ouvre le droit à 1 an maximun d'allocation de chômage. Par la suite, il s'agit de l'octroi d'un mois d'indemnité par 4 mois de travail. Au delà des 2 ans, le ou la chercheur·se d'emploi basculera vers le CPAS.

Par contre, les plus de 55 ans ne feront pas partie du cadre de cette mesure d'exclusion à condition de prouver à ce jour 30 années de carrière. Pour les jeunes de moins de 25 ans, le stage d'attente est réduit à 156 jours mais l'allocation d'insertion passe de 3 ans à 1 an.

Si les mesures sont dans la déclaration gouvernementale, elles ne sont pas encore votée et les modalités d'application restent encore à définir. Voilà pourquoi nous devons, par nos actions, comme la dernière avec 100.000 personnes dans la rue, envoyer un signal fort du mécontentement de la population des travailleurs·euses avec et sans emploi. Même si le gouvernement se dit insensible à ce mouvement voire critique, on ne peut pas nier la force de cette action et la pression mise sur le gouvernement par la voix de la rue.

Pour de plus amples informations, veuillez vous informer auprès de votre permanent··e TSE dont les coordonnées sont en dernière page.

Le 4 février à la CSC de Liège, les TSE ont organisé une animation donnée par l' OCE sur le surendettement.

L'OCE correspond à l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement, une ASBL reconnue pour lutter contre l'endettement excessif et le surendettement des ménages.

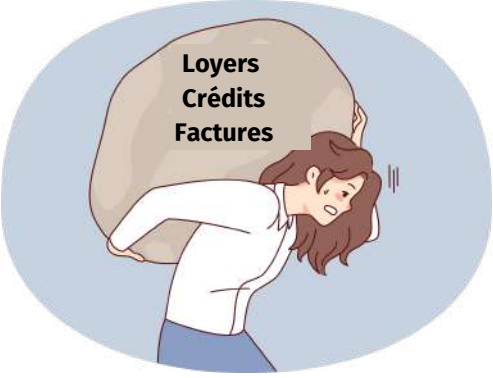

Le 4 février, 20 participant·e·s demandeur·euse·s d'emploi y participent

L'OCE partage un ensemble de conseils, des points d'attention en matière de consommation et comment traiter une situation de surendettement.

Comment réagir quand des difficultés financières se présentent :

1ère étape: faire son budget. Il permet d'avoir une vue d'ensemble sur les rentrées actuelles (salaires, indemnités de remplacement, allocations familiales, pensions alimentaires, …) et les dépenses (loyer, assurances, eau, électricité, chauffage, alimentation, …).

2ème étape: négocier avec ses créanciers. Prendre contact avec les créanciers pour obtenir des plans de paiement et de pouvoir échelonner la somme en plusieurs fois.
Une lettre type se trouve sur le portail de la Wallonie.

3ème étape: se faire aider si nécessaire face à un budget en déséquilibre, négatif. Il faut agir le plus rapidement possible et ne pas hésiter à se faire aider. En fonction de la nature du problème, vos permanent·e·s peuvent vous aider, vous conseiller ou vous orienter vers un service interne ou externe répondant au mieux à votre situation.

Des services de médiation de dettes agréés existent et le CPAS en fait partie. Ne restez pas seul·e face à un problème de difficultés budgétaires qui vous submergent. L'équipe de l'OCE organise également des consultations juridiques gratuite. Il suffit d'envoyer un mail à consultations@observatoire-credit.be ou de téléphoner du lundi au vendredi de 9h à 12h ai 071/33.12.59

Le 20 février

Journée mondiale de la Justice Sociale

L'histoire des préjugés à travers les enjeux économiques, sociaux et politiques Les inégalités numérique(s) qui éloigne(nt) les citoyen·nes des services publics essentiels

L'historienne Renée Dresse nous a accompagné la matinée pour retracer à travers les époques l'évolution de l'image des personnes sans emploi. En prenant un grand raccourci, du moyen-âge jusqu'au 19èmeS, on est passé du pauvre "bienheureux" au pauvre abusant, profiteur voire dangereux. C'est au 19èmeS qu'apparaît la terminologie chômeur.
À cette époque, le libéralisme va contribuer au développement économique en usant et abusant des préjugés pour justifier les inégalités sociales.

"Quelle place occupe le/la chômeuse, le/la sans emploi, dans la société ?

- Il y a une vision officielle où il est question, en fonction des époques, d'assistance, d'aide, de contrainte, de sanction, fortement influencée par les courants politiques au pouvoir et les crises économiques.
- Il y a une vision, résultat d'un ressenti individuel ou d'un groupe défini, qui, la plupart du temps, conduit à la construction de préjugés, à la stigmatisation des chômeurs et chômeuses : les sans-emploi ne voudraient pas travailler.

Face à toutes les crises économiques, là où les chômeur·se·s ont le plus besoin de soutien, des mesures restrictives sont prises. On parlera de bons et de mauvais pauvres; l'aide est conditionnée à l'état de besoin; les personnes sont responsables de leur situation... pour justifier des mesures d'exclusion.
Par exemple, pendant la crise de l'entre-deux-guerres, en 1921, lors de l'organisation d'un fond national de crise, "Le chômeur appartenant à un ménage ayant, soit: un cheval ou un mulet, deux bêtes de gros bétail, quatre cochons, dix moutons ou chèvres, cent poules ou cumulativement l'équivalent de l'une de ces catégories sera exclu du bénéfice d'allocations"

Histoire des préjugés chômeur·euse·s à travers les époques (suite)

En 1944, l'assurance chômage repose sur l'affiliation volontaire pour devenir en 1945 obligatoire pour les salariés. Le système de solidarité est établi sans tenir compte de l'état de besoin. L'État providence grandit pendant les 30 glorieuses jusqu'à la crise pétrolière de 1973. Des entreprises seront restructurées, la sidérurgie s'essouffle, d'innombrables faillites sont à déplorer et le chômage part à la hausse. Les sans-emplois seront sévèrement touchés par les mesures d'économies budgétaires comme l'instauration du statut cohabitant dès 1980. De grandes manifestations vont s'organiser contre cette mesure incluant des contrôles et dénonçant la "chasse aux chômeur·euse·s"

En 2012, une nouvelle mesure d'économie s'est imposée avec la dégressivité des allocations de chômage.

Aujourd'hui, à nouveau, le gouvernement Arizona développe une politique d'austérité et une des mesures phares est la limitation des allocations de chômage dans le temps.
La responsabilité est individuelle et sera portée par le·la travailleur·euse : devoir chercher un travail qui n'existe pas dans tous les secteurs. On va s'attaquer aux plus vulnérables de la société; les femmes et les jeunes seront fortement impactés par cette mesure mais également l'ensemble des travailleur·euse·s sous la pression patronale et salariale.

Fresque de combat syndical TSE (1980 -2025)

Face aux mesures visant à limiter les allocations de chômage, voire à exclure les chômeur.ses, le mouvement ouvrier s'organise.

Journée Mondiale de la Justice Sociale

Numérisation des services essentiels

Dans la deuxième partie de la matinée dédiée à la justice sociale, nos avons développé une meilleure compréhension de ce qu'on appelle communément la fracture numérique avec la sociologue Périne Brotcorne. En réalité, nous devrions parler d'inégalités numériques au pluriel.

Contrairement à l'idée qu'une catégorie de personnes auraient difficile avec internet, tout le monde peut être à un moment donné dans une situation de vulnérabilité par rapport à la numérisation et à l'accès à des services essentiels.

Lorsqu'on parle de vulnérabilité numérique, quatre personnes sur dix sont concernées. Toutes les couches de la population sont touchées et à l'encontre de l'idée répandue, les jeunes ne sont pas à l'abri de cette vulnérabilité. S'iels utilisent internet, iels n'utilisent pas forcément les services en ligne.

Si elle est présentée comme un progrès, la digitalisation génère différentes formes d'inégalités sociales:

- Les conditions d'accès (la qualité du matériel, de la connexion, ...)
- Les inégalités dans les compétences et les usages;
- Les inégalités dans la capacité de comprendre le système (web, algorithmes, ...)

En plus, aujourd'hui pour être complet, il ne suffit pas d'avoir un PC, il faut être multi connecté : avoir un smarphone, tablette, PC, ...

Un autre aspect et pas des moindres est la réflexion autour des règles pour le respect de l'éthique et de la vie privée. Nous devons nous demander ce que collectivement nous voulons déléguer au numérique et ce qui doit être soumis aux décisions humaines.

Nous devons exiger que le numérique ne doit pas devenir l'exclusivité d'accès à des services essentiels. Les instances publiques doivent proposer des alternatives; cf. l'action devant la cour constitutionnelle pour contester l'ordonnance de" Bruxelles numérique".

Numérisation des services essentiels (suite) & CWBTSE

Commission Wallonie-Bruxelles Travailleur·euse·s Sans Emploi

Afin de permettre à tous et toutes les citoyen·ne·s de profiter des services essentiels, des alternatives doivent être systématiquement proposées. Il ne s'agit nullement de refuser le numérique à tout prix mais de laisser le choix aux usagers et d'universaliser l'accès aux services à travers ces alternatives.

Si les gouvernements nous présentent la numérisation comme un passage inévitable au progrès social et de la modernisation, qu'en est-il réellement du sens de cette évolution et quelle plus-value apporte-t-elle à la qualité de vie en société ?

CWBTSE du 20 février

Face à la menace plus que probable de la limitation des allocations de chômage à deux ans maximun reprise dans la déclaration gouvernementale, les militant-e-s ont travaillé sur 4 récits de vie de profils différents pour envisager les conséquences néfastes de cette mesure sur les travailleur·euse·s sans emploi <u>et</u> avec emploi.

Les TSE revendiquent des emplois de qualité, durables et la mise en place d'une politique créatrice d'emplois faisables. Iels dénoncent l'exclusion punitive. Le problème de l'absence d'emplois dans tous les secteurs est avant tout un problème de choix politique, de société et n'incombe en rien au ou à la chercheur·se d'emploi comme on aime les appeler aujourd'hui.

Campagne Fake News

NON à l'emploi des préjugés !!!

N'hésite pas à visiter la campagne fake news sur le site de la CSC.

Découvre les témoignages de Sophie, Samira, Anne, Bertrand et d'Abdou

et/ou parles-en à la ou le permanent·e TSE de ta région.

Des permanent·e·s TSE à votre écoute

Tu souhaites nous donner ton point de vue, rejoindre les TSE, soutenir les revendications ?

Alors contacte le ou la permanent·e de ta région !

Bruxelles

Lazaros Goulios
0487/604 577

Luxembourg

Charlotte Durant
0470/715 434

Tournai

Mathieu Biset
0473/521 863

Mons - La Louvière

Madjid Meddour
0485/375 531

Brabant Wallon

Frédéric Vanlerberghe
0472/350 104

Liège - Verviers

Sabine Fickers
0473/923 979

Charleroi

Olivier Lorent
0479/435 111

Namur

Coralie Franco
0491/494 179

Responsable nationale TSE
Khadija Khourcha
0473/495 903
KKhourcha@acv-csc.be

TRAVAILLEURS SANS EMPLOI PAS SANS VOIX